

CII condamne la criminalisation des erreurs médicales après qu'une infirmière a été déclarée coupable d'homicide par négligence

Genève, Suisse, 30 mars 2022 – Le Conseil International des Infirmières condamne la criminalisation des erreurs médicales, après qu'une infirmière aux États-Unis a été déclarée coupable d'homicide involontaire par négligence, pour avoir commis une erreur de médication.

RaDonda Vaught, une ex-infirmière de soins intensifs dans le Tennessee, a commis une erreur de médication en 2017, provoquant la mort de Charlene Murphey, une patiente de 75 ans. Elle a été reconnue coupable d'homicide involontaire par négligence et de maltraitance en état d'ébriété sur une personne adulte.

Au lieu d'administrer le sédatif Versed (midazolam) à la patiente, Mme Vaught lui a donné du bromure de vécuronium, un relaxant des muscles squelettiques utilisé en anesthésie. Le tribunal se prononcera en mai, sachant qu'elle encourt jusqu'à six ans de prison.

Concernant le jugement, Dr Pamela Cipriano, la Présidente du CII, a déclaré que criminaliser l'erreur de Mme Vaught soulève de vives inquiétudes et risque d'effacer des années de progrès en vue d'améliorer la sécurité des patients.

Le Dr Cipriano a déclaré : « Le CII a œuvré en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé pour concevoir l'actuel *Plan d'action mondial pour la sécurité des patients*, qui stipule qu'une organisation sûre est une organisation où règne une culture d'ouverture et de transparence et non d'accusation. »

« Il est essentiel de reconnaître les conséquences des failles du système lorsque de telles erreurs tragiques se produisent, car criminaliser les erreurs des infirmières et chercher des boucs émissaires n'amélioreront pas la sécurité des patients. »

« Cette décision pourrait provoquer une nette régression pour ce qui est des progrès réalisés en matière de sécurité des patients dans le monde et amener les infirmières à quitter la profession par crainte d'être poursuivies pour une erreur déclarée en toute honnêteté. La sécurité des patients est un processus d'apprentissage et d'amélioration permanents, et cette décision risque d'y faire obstacle. On ne peut pas instaurer une culture de confiance dans les soins de santé tant que les infirmières sont sous la menace de poursuites pénales individuelles si elles commettent une erreur sincère. »

L'American Nurses Association (ANA) a publié une déclaration exprimant son désarroi face à la décision et aux « conséquences néfastes de la criminalisation du signalement honnête des erreurs. »

L'ANA a ajouté que les soins de santé sont complexes, les erreurs inévitables, et les systèmes peuvent faillir ; penser le contraire n'est « pas raisonnable ».

Elle a déclaré que cette décision crée un dangereux précédent, car il existe des dispositifs plus efficaces et plus justes pour « examiner les erreurs, apporter des améliorations au système et prendre des mesures correctives. »

L'ANA a déclaré que cette décision aura des conséquences négatives durables sur la profession, qui manque déjà de personnels, fonctionne à flux tendu et subi une pression énorme.

Note aux rédacteurs

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Gyorgy Madarasz, attaché de presse,

madarasz@icn.ch

Tél. +41 22 908 01 16

www.icn.ch